

Extrait du Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des anciens pieux

<http://manhajulhaqq.com/spip.php?article866>

Les anciens pieux en voyage avec leurs compagnons

- Leçon Bénéfique

Date de mise en ligne : mardi 17 avril 2018

**Copyright © Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des
anciens pieux - Tous droits réservés**

BismiLLehi ar)-Rahmâni ar-Rahîm

Beaucoup des anciens pieux prédécesseurs formulaient à leurs compagnons de voyage la condition de se mettre à leur service pour se faire récompenser (par Allâh). Parmi lesdits compagnons figuraient 'Âmer Ibn 'Abd-Qays, 'Amr Ibn 'Outba Ibn Farqad, connus pour leur grande dévotion. De même, Ibrâhîm Ibn al-Adham formulait à l'endroit de ses compagnons de voyage la condition de se mettre à leur service et d'être leur muezzin.

Un homme pieux qui accompagnait ses frères au cours d'un voyage les invita à accepter la condition qu'il se mît à leur service. Quand il voyait que l'un d'eux voulait laver son vêtement, il lui disait : « Cela fait partie des responsabilités de ma condition à réaliser. » puis il s'occupait du lavage. Quand il voyait quelqu'un qui voulait se laver la tête, il lui disait : « Cela fait partie des responsabilités de ma condition à réaliser. » Quand il mourut, ils regardèrent sa main et virent qu'elle portait cette inscription : « *Il fait partie des gens du paradis* ». Quand ils examinèrent de près l'inscription, ils se rendirent compte qu'elle était gravée entre la peau et la chair. [1]

[1] Latâ-îf al-Ma'ârif de al-Hâfidh Ibn Rajab al-Hanbalî, p. 325-326